

L'IA-IPR d'Histoire –Géographie Cheffe de mission Éducation au Développement Durable, L'IEN Lettres-Histoire en charge du dossier EDD, L'IEN en charge de la mission STE2D,

à

Mesdames, Messieurs les chef.fe.s d'établissement Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices d'école

Dossier suivi par

Florence Beuze – chargée de mission Éducation au Développement durable second degré : <a href="mailto:florence.beuze@ac-martinique.fr">florence.beuze@ac-martinique.fr</a>

et par la mission STE2D premier degré :

ce.missionSTE2D@ac-martinique.fr

Objet : Labellisation E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) des établissements scolaires du premier et du second degré / 2021-2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux deux dernières circulaires qui présentent la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)¹ et le renforcement de l'EDD², l'EDD a toute sa place dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Cette éducation implique de (se) questionner (sur) la transition écologique qui demande de s'inscrire dans une véritable démarche systémique. Dans ce cadre, les éco-délégués, élus par binôme paritaire dans chaque classe, chaque CVC et chaque CVL, participent et contribuent avec le référent EDD de l'établissement et puis, les autres membres de la communauté éducative à la mise en place d'une démarche globale d'éducation au développement durable. Cette élection s'est généralisée dans le premier degré depuis la rentrée 2020.

Les thèmes et les problématiques du développement durable sont présents dans tous les programmes d'enseignement, de l'école primaire, du collège, du lycée agricole, professionnel, technologique et général. Les parcours, notamment le parcours citoyen, offrent de multiples opportunités d'engagement dans des actions et des projets en lien avec l'éducation au développement durable.

À l'école primaire, dès la maternelle, des actions de sensibilisation puis de véritables projets peuvent voir le jour prenant appui sur des compétences propres à l'EDD pour servir celles relevant du socle commun.

La plupart des domaines de l'école primaire contribuent à l'EDD du cycle 1 au cycle 3 puisque cette éducation transversale passe par la mise en œuvre de démarches pédagogiques participatives qui permettent à l'élève de découvrir, d'acquérir ou d'affermir des bases scientifiques, de développer les langages, d'enrichir sa connaissance du monde et de s'investir en tant que futur citoyen.

En 2020-2021, les jardins partagés et le projet « Arts et mer » sont deux actions fortes déployées dans près de quatre-vingts écoles de l'académie.

<sup>1</sup> <u>Circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'Éducation au développement durable. – EDD 2030 »</u>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm

Au collège, les enseignements pratiques interdisciplinaires, dont celui portant sur « Transition écologique et développement durable », constituent des temps privilégiés pour appréhender de manière transversale les enjeux de l'éducation au développement durable. De plus, en Cinquième le thème 3 de Géographie « Prévenir les risques, s'adapter au changement global » permet également de mettre en place une éducation au développement durable.

Au lycée, les nouveaux programmes, en particulier ceux de Seconde en Histoire-Géographie, ceux des Sciences de la vie et de la Terre et ceux de Physique-Chimie aident également à étudier, analyser et comprendre la démarche et le raisonnement systémique que nécessite toute éducation au développement durable.

Au lycée professionnel, les programmes des disciplines générales (notamment Sciences physiques et Histoire-Géographie) amènent les élèves de CAP comme de Bac Pro à éclairer les grands défis du XXIe siècle en particulier ceux liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable. Les référentiels des enseignements professionnels (PSE, SBSSA, STI, Economie-Gestion...) invitent quant à eux à une véritable prise de responsabilité sociétale et environnementale dans le cadre des métiers préparés.

L'attribution du label national « Démarches globales de développement durable³ » par les académies permet de valoriser les projets d'école et d'établissement les plus engagés sur cette thématique. L'éducation au développement durable s'appuie sur la production de ressources pédagogiques dédiées, la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement.

L'académie de Martinique souhaite distinguer par un label, les établissements scolaires porteurs de projets d'EDD mettant en synergie les programmes d'enseignement, les pratiques éducatives et la gestion de l'établissement. Cette année encore, trois champs de l'EDD peuvent être privilégier la biodiversité, l'eau et la transition énergétique.

Le **label E3D** assure l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans l'Éducation au Développement Durable à travers les **démarches globales inscrites** dans le projet d'école ou le projet d'établissement.

Toutes les actions menées dans une démarche systémique et globale au sein des établissements conduiront à obtenir la labellisation qui est reconnue à l'échelle européenne afin de sensibiliser et d'impliquer les élèves dans une démarche de développement durable.

Un **label E3D collectif** garantit l'engagement de plusieurs structures (une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire) qui travaillent en réseau dans une démarche EDD globale allant de la coordination à l'intégration.

En effet, certains collèges et lycées de la Martinique ont choisi désormais d'inscrire au cœur de leur projet d'établissement des problématiques centrées sur le développement durable et d'y répondre en engageant à la fois les enseignements, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les partenaires extérieurs.

Ainsi cette implication peut s'inscrire tout au long du parcours scolaire du fait d'une généralisation souhaitée sur l'ensemble du continuum allant de la maternelle au lycée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> <u>Circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015 Annexe 1 « Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) – référentiel de mise en œuvre et de labellisation »</u>

Les établissements scolaires qui ne sont pas encore labellisés E3D et ceux, déjà labellisés, souhaitant postuler pour le niveau supérieur de labellisation peuvent déposer leur candidature jusqu'au <u>vendredi 11 mars 2022</u> dans le cadre de la prochaine campagne de labellisation.

## Calendrier de la labellisation

**Jusqu'au 11 mars 2022** : formulation de la demande de labellisation E3D (formulaire en ligne) **Fin mars 2022** : examen du dossier par le comité de pilotage académique de l'EDD (CPAEDD) **Mi avril-mai 2022** : visites des établissements par un ou plusieurs membres du Comité de pilotage EDD

Un dossier thématique est accessible en ligne. Il présente la démarche et les critères de labellisation retenus pour notre académie. Pour prendre connaissance du dossier de candidature en vue de l'obtention du label E3D, une version téléchargeable, <u>et uniquement consultative</u> est accessible sur la rubrique EDD de l'espace pédagogique histoire géographie académique (<a href="http://site.ac-martinique.fr/EDD/">http://site.ac-martinique.fr/EDD/</a>). Cependant, le dépôt de candidature pour la demande de labellisation E3D s'effectue <u>seulement de manière dématérialisée</u> à l'adresse <a href="http://ppe.orion.education.fr/martinique/itw/answer/s/ony6ysd71s/k/E3D-2019-2020">http://ppe.orion.education.fr/martinique/itw/answer/s/ony6ysd71s/k/E3D-2019-2020</a>. Pour l'envoi de fichiers volumineux, vous pouvez utiliser l'outil d'échanges FILESENDER depuis Pia Martinique.

Les établissements scolaires qui ont été labellisés en 2020 ou 2021 n'ont pas à déposer de nouveau dossier de candidature puisque le label E3D leur est acquis pour trois ans. Ils sont invités à poursuivre leur engagement dans l'éducation au développement durable, en tenant compte des conseils formulés dans le courrier de labellisation. En revanche, toutes les écoles et tous les établissements labellisés avant 2020 sont invités à renouveler leur candidature.

L'ensemble des ressources et des textes de référence est accessible à la rubrique dédiée dans l'espace pédagogique, accessible au le lien suivant : <a href="http://www.ac-martinique.fr/pid37214/education-developpement-durable.html">http://www.ac-martinique.fr/pid37214/education-developpement-durable.html</a>

Enfin, afin de recenser les actions et les projets qui traduisent l'engagement de notre académie dans l'éducation au développement durable, <u>un formulaire en ligne</u> est à votre disposition. Si vous ne l'avez pas renseigné ou si les actions et les projets d'éducation au développement durable de votre établissement ont évolué, je vous remercie de compléter ce formulaire en renseignant les données actualisées relatives à votre école ou établissement.

La mission STE2D, la mission EDD en voie professionnelle, la chargée de mission et les deux copilotes académiques vous remercient pour votre engagement en faveur des enjeux de l'éducation au développement durable et de la transition écologique.

Bien cordialement.

Mme Valérie Hannibal

Mme Frédérique Hannequin

Hawet